



ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Pour les correcteurs pigistes et TAD, la double peine ?

Plusieurs questions se posent aux correcteurs et correctrices après les annonces d'Emmanuel Macron, notamment à propos du télétravail et de la fermeture des écoles. Rémunérés à la pige ou sous statut de travailleurs à domicile (TAD), nombreux sont ceux qui se retrouvent dans des situations anxiogènes.

En presse, *quid* des pigistes en cas de basculement des rédactions en **télétravail** ? Les services prévus au planning, déjà distribués, seront-ils maintenus ? Il est hors de question d'exclure les correcteurs rémunérés à la pige des dispositifs de **maintien de rémunération**. *A minima*, les services prévus au planning doivent être payés, qu'ils soient ou non travaillés (faute de matériel disponible, les pigistes sont souvent exclus des mesures de télétravail) ; **les salariés rémunérés à la pige doivent pouvoir se mettre en sécurité sans craindre une chute vertigineuse de leurs revenus**.

En édition, *quid* des travailleurs à domicile ? Ils sont certes déjà « confinés » de par leur statut, mais **la correction en édition exige des déplacements** (ne serait-ce que pour récupérer ou rendre un travail, par exemple) qui peuvent s'avérer compliqués, voire impossibles, pour les **personnes fragiles** face au virus. Celles et ceux qui ont des **enfants à garder** auront du mal à tenir les délais, sans parler des **volumes de travail fournis qui s'effondrent** lorsque les maisons d'édition décident, face à la crise sanitaire, de décaler soudainement les parutions. *Quid*, là aussi, du **maintien des rémunérations** prévues ?

À nouveau, on mesure combien le paiement à la tâche fragilise celles et ceux qui le subissent. Le SGLCE-CGT se tient à la disposition de celles et ceux qui pâtiraient des mesures prises et du mépris de bien des employeurs à l'égard de la situation des travailleurs et travailleuses précaires.

Souvent, pigistes et TAD sont la variable d'ajustement des politiques économiques des entreprises confrontées à des situations compliquées. Mais si celles-ci ont fait un jour le choix de la précarité, érigée en modèle économique, elles doivent l'assumer jusqu'au bout : pas question que nous nous retrouvions sans travail, sans revenu.

Paris, le 13 mars 2020